

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

## « CALENDRIER DE L'AVENT »

### Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société à responsabilité limitée SUSS AUTOMOBILES au capital de 130 000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 407 888 445 ayant son siège social au 50 Rue du Général Leclerc 67580 MERTZWILLER, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing sur Internet sur le site Facebook, destiné à vous faire gagner 24 lots.

- La société SUSS AUTOMOBILE est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs, le Professionnel ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

### Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

**Une seule participation par personne physique par jour est acceptée pendant toute la durée du Concours.**

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société SUSS AUTOMOBILES ainsi que les membres de leur famille.

### Article 3 - Dates du concours

- date de début du concours : 01/12/2020 à 9h
- date de fin du concours : 24/12/2020 19h
- date du tirage au sort : chaque matin à 9h
- date de désignation du Gagnant : chaque soir à 19h15

### Article 4 - Modalités de participation

#### 4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a deux étapes à respecter impérativement le Participant devra :

- Aimer la page Facebook « SUSS AUTOMOBILES »
- Aimer la publication du jeu concours
- Partager la publication si vous le souhaitez

#### 4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

SUSS AUTOMOBILES se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de SUSS AUTOMOBILES altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de SUSS AUTOMOBILES.

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties

et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans

que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

#### 4.3) Modalités de tirage au sort

- Un tirage au sort chaque soir pour désigner le Gagnant du jour.

### **Article 5 - Dotations/lots**

#### 5.1) Valeur commerciale des dotations :

Les lots offerts par SUSS AUTOMOBILES

1. Permutation de roues sur jantes été/hiver
2. 1 bidon de lave-glace spécial gel + grattoir
3. Lavage au lave automatique programme d'une valeur de 16€
4. Kit de produits de nettoyage automobile SOPARTEX
5. Chèque cadeau d'une valeur de 50€ à valoir dans nos ateliers
6. Chocolat pâtisserie Heitz Haguenau
7. 1 bidon de liquide de refroidissement
8. 1 bon cadeau d'une valeur de 20€ à la boucherie Frey à Mertzwiller
9. 1 jeu d'essuie-glaces avant à venir chercher dans nos ateliers
10. Kit de produits de nettoyage automobile SOPARTEX
11. Réglage parallélisme
12. Bon pour 2 plats à emporter au Restaurant le relai du bois
13. 1 Bidon d'adblue
14. Panier garni Alélor
15. Recharge simple de votre climatisation
16. Bidon d'huile 2L FUCHS
17. 25€ de carburant à prendre à la station TOTAL à Mertzwiller
18. 2 bouteilles de vin blanc d'Alsace de la Cave viticole de Cleebourg
19. Bon pour 2 plats à emporter au Restaurant « Aux deux clefs à Mertzwiller »
20. 1 bûche 6 personnes à la boulangerie Goehry Mertzwiller
21. 1 contrôle technique offert à Mertzwiller SECURITEST
22. 1 vidange simple (filtre à huile + huile)
23. 1 bouteille de Champagne Jean-Paul Suss
24. 1 an de lavage offert à raison d'un lavage par mois d'une valeur de 14€

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours.

La société SUSS AUTOMOBILES se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

#### 5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

**Le Gagnant devra se mettre en relation directe du Professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.**

## **Article 6 - Modalités d'attribution des lots**

Une seule dotation pour une même personne physique.

Le Gagnant sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email par email à : expo@suss-automobiles.fr

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué, dont une copie du message sur la boîte email des Professionnels concernés.

## **Article 7 - Données nominatives et personnelles**

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de SUSS AUTOMOBILE dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

## **Article 8 - Responsabilités et droits**

Les Organisateurs :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de

quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

#### **Article 9 - Conditions d'exclusion**

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

#### **Article 10 - Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.

#### **Article 11 – Décharge de Facebook**

SUSS AUTOMOBILE décharge totalement Facebook de ce jeu concours et déclare que ce jeu concours n'est ni géré ni parrainé par Facebook.